

Paris, le 26 mars 2025

## Loi agrivoltaïsme : un compromis émerge en commission !

***La proposition de loi visant à assurer le développement raisonné et juste de l'agrivoltaïsme a été adoptée par la commission des affaires économiques. Grâce aux améliorations apportées, ce texte apporte des garanties suffisantes pour assurer le déploiement encadré de l'agrivoltaïsme. Nous appelons les députés à adopter ce texte de compromis lors du passage en séance publique.***

Dans la continuité de la loi APER de 2023, le texte du député Pascal Lecamp assure une juste répartition de la valeur dans les territoires. Les projets agrivoltaïques bénéficieront ainsi au plus grand nombre d'agriculteurs, et la valeur ajoutée liée à la production énergétique participera au financement de la structuration des filières agricoles, à l'échelle de chaque département.

L'introduction d'un plafonnement de la puissance par exploitation, qui pourra être revu localement à la baisse, et qui est assorti d'une limite d'occupation de la surface agricole utile, est une avancée importante. Jeunes Agriculteurs est conscient que la détermination de la puissance maximum par exploitation doit encore être discutée pour aboutir à un consensus.

Enfin, la relation contractuelle liant propriétaire, agriculteur et énergéticien est définie. Elle assure une juste indemnisation du fermier et lui garantit le maintien du statut du fermage. C'est une condition importante pour assurer la transmission aux nouvelles générations.

Jeunes Agriculteurs se félicite du travail fait par le député Lecamp et amélioré par la commission. Nous appelons l'ensemble des groupes parlementaires à soutenir ce texte équilibré.

**Ensemble, engagés pour des agricultures durables et des territoires vivants**

### Contact Presse

Etienne Leray | Conseiller relations presse et communication digitale | 07 86 22 90 67 | [eleray@jeunes-agriculteurs.fr](mailto:eleray@jeunes-agriculteurs.fr)

Fondé en 1957, **Jeunes Agriculteurs** est le seul syndicat professionnel composé exclusivement de jeunes âgés de moins de 38 ans. Apolitique et indépendant, le syndicat représente 50 000 agriculteurs issus de toutes les productions. Répartis en 14 structures régionales et 95 structures départementales, Jeunes Agriculteurs a pour objectifs de défendre les intérêts des jeunes agriculteurs et de favoriser l'accès au métier d'agriculteur pour assurer le renouvellement des générations en agriculture.